



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : douanes_beninoises@yahoo.fr
Site web : www.douanes-benin.net Fax : (00229) 21 31 10 60
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le ...1.1...DEC.2019.....

NOTE CIRCULAIRE

Le Directeur Général P.I

A tous

N° 5678 /DGDDI/DLRI ^{du}

- LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN
- COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES (CDA)
- LE PRESIDENT DE LA FEBECAD
- OPERATEURS ECONOMIQUES

Objet : Gestion Automatisée des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés

Références : -Note circulaire n° 1975/MEF/DC/SGM/DGDDI P.I du 18 juillet 2019
-Lettre n° 899/WFB/DG/DO/DAF/GA2019 du 02 décembre 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Gestion Automatisée des cautions des CDA, il est porté à votre connaissance, que la mesure entrera dans sa phase opérationnelle en 2020 ; ce qui pourrait entraîner, le blocage automatique des CDA qui n'auraient pas leurs cautions valides en temps continu.

A cet égard, les Commissionnaires en Douane Agréés sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mettre en règle afin d'éviter des déconvenues.

Par ailleurs, des séances de sensibilisation des opérateurs seront organisées avant la mise en application de cette mesure.

En conséquence, je vous invite à faire preuve de professionnalisme et à jouer pleinement votre partition dans la mise en œuvre de cette réforme.

La présente note circulaire prend effet pour compter de la date de sa signature.



Ménagon AMOUSSOU.-

COPIES :

- MEF
- SOCIETE BENIN CONTROL SA
- WEBB FONTAINE

« A T C R »

« POUR INFO »

J'invite en conséquence, les uns et les autres à faire preuve de professionnalisme afin que l'assainissement de ce secteur voulu de tous soit une réussite pour le bonheur du partenariat public-privé.

En tout état de cause, les CDA qui n'auraient pas satisfait ces exigences après le délai indiqué supra, verront leur agrément provisoire retiré ou suspendu.



COPIES :

- MEF
 - MIT
 - ✶ - BENIN CONTROL SA
 - WEB FONTAINE
 - ACAM
 - ACAD
 - SYNACODA
 - FEBECAD
 - UTAMCOPAF
 - UCDTAB
 - CCIB
 - CNPB
- } " ATCR "
- } " POUR INFO "



Handwritten notes:
 ✓
 L. P. ASSANI (A/B)
 05/12/19
 U_n
 Lecture de
 DLRF
 DLRF
 DRS
 RND
 03/12/19

Monsieur le Directeur Général
Des Douanes et Droits Indirects
Cotonou

Cotonou, le 02 décembre 2019

N/Réf. : 899 /WFB/DG/DO/DAF/GA2019
V/Réf. : 2486 /DGDDI/DLRI

Objet : A/S Gestion automatisée des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier N° 2486/DGDDI/DLRI en date 27 juin 2019, vous aviez sollicité notre accompagnement technique dans la mise en œuvre des reformes relatives à la gestion automatisée des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés (CDA).

Nous avons le plaisir de vous annoncer que des échanges ont eu lieu avec vos équipes techniques et qu'une approche de solution a été identifiée. Cette solution entrainera le blocage automatique des CDA si leurs cautions ne sont pas renouvelées à bonne date. Les travaux techniques démarreront dès le début du mois de décembre 2019 et une mise en production du système est prévue pour la fin du premier trimestre 2020. Une sensibilisation des opérateurs sera faite avant sa mise en œuvre.

Nous soumettons à votre appréciation le planning arrêté :

Tâches	Délais
Note circulaire de la Douane pour informer les CDA qu'à compter de 2020, toute caution non régularisée entrainera le blocage du CDA dans le système douanier	31/12/2019
Réalisation technique de la solution de blocage des CDA pour non régularisation de caution	31/01/2020
Saisie des dates de fin de caution pour tous les CAD actifs dans SYDONIA (mettre 31 Mars 2020 pour les cautions non régularisées et 31 Décembre 2019 pour les cautions régularisées)	28/02/2020



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.finances.bj



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 27 JUIN 2019

Le Directeur Général P.I

N° 2486 /DGDDI/DLRI

A

Monsieur le Directeur Général de
la Société Webb Fontaine

09 BP 70

Cotonou

Objet : Gestion automatisée des Cautions des Commissionnaires en Douane Agréés.

Monsieur le Directeur Général,

Dans le souci d'assainir le secteur des opérations de transit, l'Administration des Douanes compte mettre en place un système automatisé de gestion des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés. A cet effet, je sollicite pour ce projet de réforme, l'accompagnement et l'assistance technique de votre structure.

Comptant sur votre accompagnement technique habituel, je vous demande de bien vouloir prendre les dispositions diligentes afin que vos experts en collaboration avec les informaticiens de l'Administration des Douanes procèdent à la mise en œuvre de la mesure.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur Général**, à l'expression de mes sentiments distingués.



Mendy AMOUSSOU.-

AH
TC
M2
1 D

COPIE:
MEF

« A T C R »